

PRÉPARER L'AVENIR

AVEC UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE

SUR LE TERRITOIRE BRETON

Énergies renouvelables

Changement de comportement

Mobilité durable

Plan climat air énergie territorial

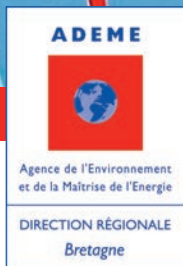
Efficacité et rénovation énergétiques

Territoire économe en ressources

Réseaux intelligents

Bioéconomie

Adaptation



Dossier de presse - Septembre 2019

| DIRECTION RÉGIONALE BRETAGNE

Sommaire

Sommaire.....	p.2
1. L'ADEME en Bretagne.....	p.3
2. Engager les acteurs bretons dans la transition écologique et énergétique.....	p.6
3. Accélérer la dynamique régionale en faveur de l'économie circulaire.....	p.9
4. Développer la production de chaleur renouvelable.....	p.12
5. Accompagner les territoires et les acteurs économiques.....	p.14
6. Former et informer.....	p.16
7. Spécial presse et Contacts.....	p.17

1. L'ADEME en Bretagne

L'ADEME en bref...

À l'ADEME*, l'Agence de la transition écologique, nous sommes résolument engagé(e)s dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et équilibrée dans son développement.

L'Agence aide au financement des études, de la recherche, des expérimentations et à la mise en œuvre des projets, principalement dans les domaines suivants :

- ✓ Prévention et gestion des déchets, Économie des ressources, Économie circulaire ;
- ✓ Efficacité énergétique, Énergies renouvelables, Lutte contre la précarité énergétique ;
- ✓ Démarches territoriales Énergie-Climat, Villes durables.

*L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

M. Arnaud Leroy, président national de l'ADEME

Âgé de 42 ans, M. Arnaud Leroy est diplômé en droit maritime et protection de l'environnement. Il commence sa carrière politique au Parlement européen où il a été secrétaire général de la délégation du groupe des Verts français (EELV). A partir de 2004, il rejoint l'agence européenne de sécurité maritime afin de participer à sa mise en place et s'occupe particulièrement de sa division Environnement et Changement climatique.

Élu député en 2012, il siège pendant 5 ans à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et à la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale où il suit particulièrement les textes liés à la transition écologique et énergétique. Il est l'auteur et le rapporteur d'une proposition de loi, appelée « loi Leroy », sur l'économie bleue, adoptée en 2016, qui comporte des mesures pour simplifier et faciliter la relance et le développement de l'économie maritime. Il a également présidé le groupe d'étude sur les changements climatiques à l'Assemblée nationale et co-présidé, avec le député Bertrand Pancher, l'association Bilan Carbone.

M. Arnaud Leroy a été nommé président du Conseil d'Administration de l'ADEME en mars 2018.

Pour en savoir plus :

www.ademe.fr

L'ADEME en Bretagne

Dirigée par M. Gilles Petitjean, la **direction régionale Bretagne** de l'ADEME comprend 21 collaboratrices et collaborateurs engagés autour de 3 grandes orientations stratégiques :

- ✓ accélérer la transition écologique et énergétique en Bretagne ;
- ✓ innover et préparer l'avenir ;
- ✓ contribuer à l'expertise collective.

Pour remplir ses missions, l'ADEME Bretagne est **organisée en 3 pôles** :

- ✓ le pôle technique « Énergie et Changement climatique » ;
- ✓ le pôle technique « Déchets et Économie circulaire » ;
- ✓ le pôle « Soutien et Accompagnement ».

Directeur régional

Gilles Petitjean

Directeur régional adjoint

Jean-Noël Guerre

Animatrice du pôle technique Déchets et économie circulaire

Véronique Marie

Animateur du pôle technique Énergie et changement climatique

Renaud Michel

Coordinatrice du pôle Soutien et accompagnement

Claire Schio

- ✓ 9 référents thématiques
- ✓ 7 correspondants territoriaux
- ✓ 1 groupe « Entreprises » réunissant des correspondants sectoriels

- ✓ Communication - RP
- ✓ Formation - Métiers
- ✓ Journées techniques
- ✓ Juridique - Gestion

« Diagnostic, étude, expertise, accompagnement, financement, animation, formation, recherche, expérimentation, observation, prospective... Autant de compétences à déployer collectivement.

En Bretagne, la transition énergétique et écologique se construit ensemble ! »

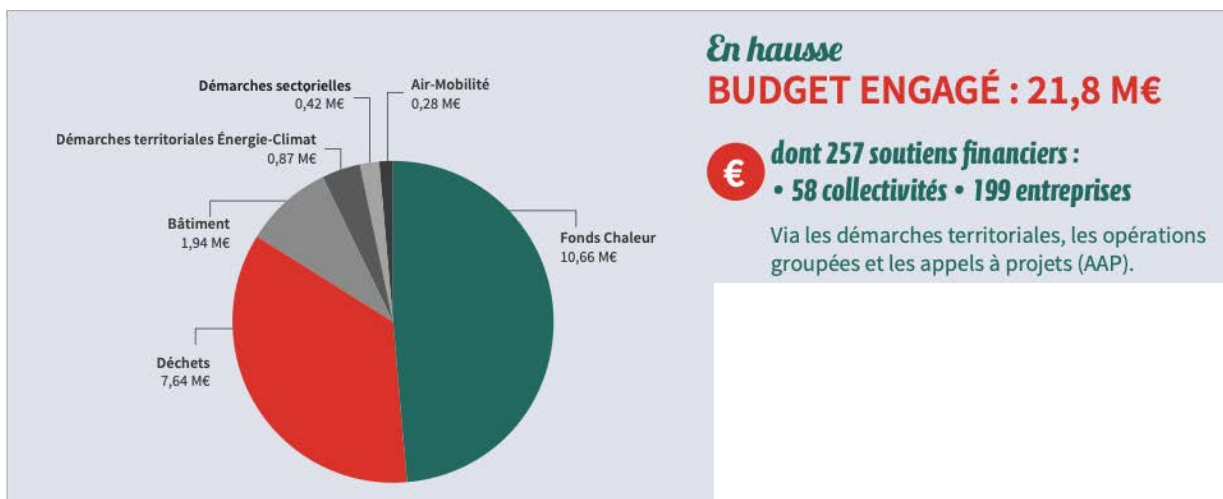
Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



Concrètement, l'ADEME Bretagne aide au financement de projets (de la recherche à la mise en œuvre de solutions) dans les domaines suivants :

- ✓ le bâtiment ;
- ✓ la gestion des déchets ;
- ✓ l'énergie (économies et énergies renouvelables) ;
- ✓ la production et la consommation durables ;
- ✓ la mobilité et les transports ;
- ✓ les territoires et villes durables.

L'ADEME Bretagne, c'est près de 22 millions € engagés en 2018 pour environ 260 dossiers !



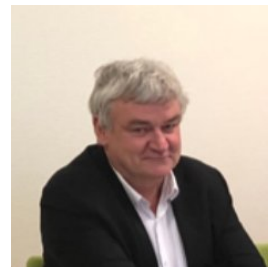
Pour en savoir plus :

www.bretagne.ademe.fr

2. Engager les acteurs bretons dans la transition écologique et énergétique

« Avec un parc résidentiel supérieur à 1,6 million de logements, les enjeux sont considérables, surtout si l'on considère que plus de la moitié de ces logements ont été construits avant 1975 ! En 2018, nos engagements budgétaires pour l'ensemble du secteur ont avoisiné les 2 millions d'euros. Parmi les dossiers traités, 10 projets ont été retenus par l'appel à projets « Bâtiments performants ».

Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



Le plan de rénovation énergétique du bâtiment

La **rénovation thermique des logements et des bâtiments** constitue une **priorité pour l'ADEME Bretagne et ses partenaires**. L'objectif fixé dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est de rénover **45 000 logements par an**. Pour cela, plusieurs outils sont mis en œuvre :

- ✓ des plateformes locales de rénovation de l'habitat ;
- ✓ des modèles de financement innovants ;
- ✓ la rénovation des copropriétés et des logements sociaux ;
- ✓ la rénovation des bâtiments publics et des équipements collectifs structurants (parcs universitaires, équipements culturels, etc.).

Focus sur les **plateformes locales de rénovation de l'habitat**

Les **17 Plateformes locales de rénovation de l'habitat** (PLRH) sont des points d'information et de contact avec les particuliers et les professionnels. Les 4 dernièrement créées se situent sur les territoires de Lamballe Terre et Mer (22), de Loudéac Communauté (22), du Pays des Vallons de Vilaine (35) et de Pontivy Communauté (56).

Ces plateformes s'intègrent dans un service d'accompagnement à la rénovation énergétique pour tous les Bretons, en cours de configuration. Elles constituent un réseau fiable et indépendant porté par les collectivités locales convaincues de l'importance d'un service personnalisé aux particuliers pour faciliter les travaux de rénovation énergétique. Elles rassemblent et organisent l'ensemble des compétences disponibles sur un territoire dans le but de créer un parcours simplifié de la rénovation en apportant un conseil neutre et gratuit pour les particuliers.

Elles sont membres du **réseau « Rénov'Habitat Bretagne »** regroupant 50 conseillers répartis dans 23 structures qui ont vocation à :

- ✓ mobiliser les acteurs publics et privés ;
- ✓ accompagner les particuliers ;
- ✓ contribuer à la structuration de l'offre des professionnels et à leur qualification ;
- ✓ engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics.

Pour en savoir plus :

www.renov-habitat.bzh
www.renovation-info-service.gouv.fr
www.bretagne-energie.fr

La campagne FAIRE

Dans le cadre du Plan de Rénovation énergétique des bâtiments, l'État et l'ADEME ont lancé en septembre 2018 une grande campagne nationale baptisée « FAIRE » (**Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique**) autour de 2 objectifs :

- ✓ rendre lisible un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat ;
- ✓ entraîner l'ensemble des acteurs publics et privés.



The screenshot shows the top part of the FAIRE website. At the top left is the FAIRE logo with the tagline 'TOUS ECO-COMFORTABLES'. To its right are logos for the French Republic, the Ministry of Energy, and ADEME. Further right is a search bar with the text 'J'appelle un conseiller' and the phone number '0 808 800 700' with a note 'Service gratuit + prix appel'. Below this is a navigation menu with 'Pourquoi faire ?' and three dropdown menus: 'Particuliers', 'Professionnels', and 'Collectivités'. The main content area features a text block: 'Rénovation info service devient FAIRE ! Le nouveau service public qui vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique. Contactez gratuitement un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 pour vous accompagner dans vos projets de rénovation.' To the right of this text are two buttons: 'Contacter un conseiller FAIRE' (with a phone icon) and 'Trouver un professionnel' (with a magnifying glass icon).

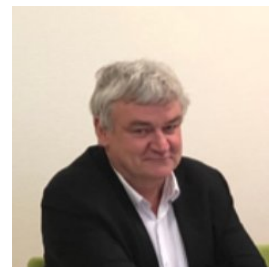
Pour en savoir plus :

www.faire.fr

3. Accélérer la dynamique régionale en faveur de l'économie circulaire

« La prévention et la gestion des déchets constituent une des missions historiques de l'ADEME. En Bretagne, nous y avons consacré plus de 7,6 millions € en 2018, dont 430 k€ pour aider au déploiement de la tarification incitative. Par ailleurs, 7 lauréats ont été retenus par notre appel à projets « Territoire Économe en Ressources » qui cherche à développer l'économie circulaire sur nos territoires, permettant de couvrir 876 000 habitants (26% de la population bretonne). »

Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



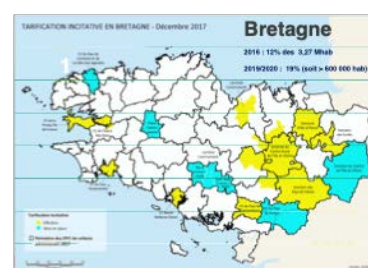
La réduction et la prévention des déchets : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

La réduction et la prévention des déchets est un objectif prioritaire : il s'agit d'agir de l'amont des objets et biens de consommation (fabrication des produits, éco-conception, sensibilisation, formation, acte de consommation...) jusqu'à l'aval (réparation, réemploi, réutilisation) afin de diminuer les volumes à collecter et dirigés vers le recyclage, l'enfouissement et l'incinération. **L'enjeu est particulièrement prégnant en Bretagne où le ratio de déchets ménagers et assimilés par habitant a augmenté de 3% par rapport à 2010 pour atteindre 681 kg/hab/an en 2016.**

C'est dans ce contexte que l'ADEME Bretagne mobilise des ressources pour accompagner tous les acteurs publics et privés, notamment via des appels à projets tel que le **dispositif « Territoire économe en ressource »** qui vise à développer les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire.

Focus sur le déploiement de la tarification incitative

La tarification incitative est apparue en 2009 comme un levier important pour prévenir la production des déchets ménagers et assimilés. Son principe est d'**introduire, dans les modes de financement du service public, une part variable en fonction de l'utilisation du service (exprimée en volume ou poids ou nombre d'enlèvements)**. Elle correspond ainsi à l'application du **principe pollueur payeur** appliqué à l'utilisateur (comme pour la distribution d'eau ou d'électricité à la maison, où la facture est calculée en fonction de l'utilisation du service). C'est pourquoi le législateur a fixé des objectifs ambitieux pour promouvoir et généraliser ces modes de financement afin de couvrir 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.



En Bretagne, 16 collectivités sont engagées et près de 20% de la population est concernée.

Pour en savoir plus :

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-tarification-incitative_vd.pdf
<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tarification-incitative-conseils-et-retours-experience-8057.pdf>

Focus sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le gaspillage alimentaire se traduit par plus de 10 millions de tonnes d'aliments perdus chaque année en France. Fort de ce constat, l'ADEME Bretagne a lancé des actions afin de le réduire en associant de nombreux acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, distributeurs, restauration collective et privée).

En 2018, 10 projets bretons ont été déclarés lauréats de l'appel à projets « *Promotion d'une alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire* » pour une aide totale de 110 k€.

Par ailleurs, 20 restaurateurs de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se sont engagés dans une opération pilote intitulée « *Moins de gaspi au resto* » qui a vocation à s'étendre partout en Bretagne et en France.

Pour en savoir plus :

www.casuffitlegachis.fr

Focus sur la **gestion des déchets BTP**

En Bretagne, la production de déchets professionnels du BTP est estimée à 9,1 millions de tonnes par an (soit quasiment 5 fois plus que les déchets ménagers et assimilés) :

- ✓ 7,5 millions de tonnes issues des déchets des chantiers de travaux publics ;
- ✓ **1,6 million de tonnes issues des chantiers du bâtiment, dont 1 million de tonnes issues des chantiers de démolition.**

En moyenne, 94% des déchets et matériaux provenant des chantiers sont des inertes (les terres et les matériaux meubles non pollués représentant la plus grosse part des volumes générés), le reste étant composé de déchets non inertes non dangereux et de déchets dangereux.

C'est dans ce contexte que l'ADEME Bretagne soutient des projets de centres de tri, de réutilisation ou de valorisation spécialisés dans les déchets du BTP (déchets bois, plastiques, matériaux de second œuvre, plâtre).

Avec le soutien de l'ADEME Bretagne, le Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur (SITTOM-MI) conduit le **1^{er} chantier de déconstruction sélective** de la région.

Suivant les recommandations de la Charte Démocles, ce chantier permet de valoriser au maximum les sous-produits issus de la déconstruction d'un bâtiment tertiaire de 1 000 m² en les orientant vers des filières adaptées avant de démolir l'ossature béton.

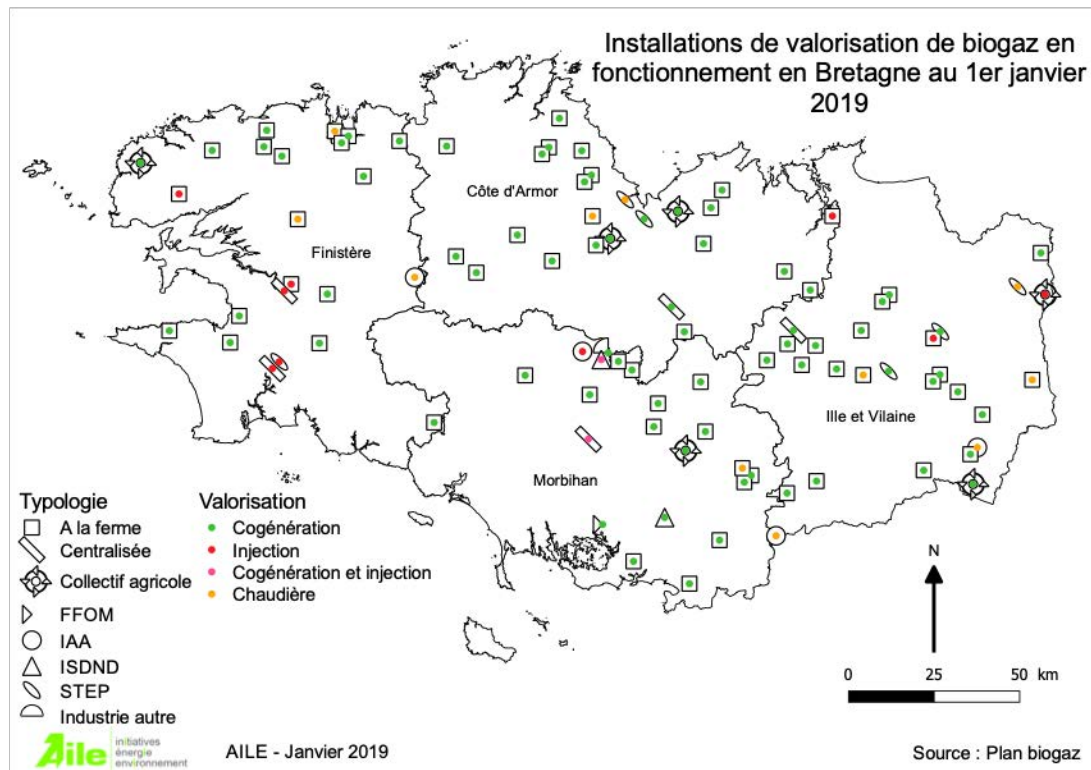


Pour en savoir plus :

<https://www.democles.org>

Les déchets, une source d'énergie en développement

Au 1^{er} septembre 2019, la Bretagne comptait **109 unités de valorisation de biogaz** en fonctionnement, ce qui représente **26,9 MW électriques installés** permettant de valoriser près d'un million de tonnes de déchets organiques.



Focus sur le **Plan Biogaz Bretagne – Pays de la Loire**

Constatant que les régions de l'Ouest étaient confrontées à des enjeux identiques pour développer la méthanisation et la production de biogaz, l'ADEME et les régions Bretagne et Pays de la Loire ont décidé dès 2007 de financer conjointement un programme appelé « Plan biogaz Bretagne-Pays de Loire ». Celui-ci a permis de mobiliser une compétence mutualisée au sein de l'Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'environnement (AILE).



Pour en savoir plus :

www.aile.asso.fr

4. Développer la production de chaleur renouvelable

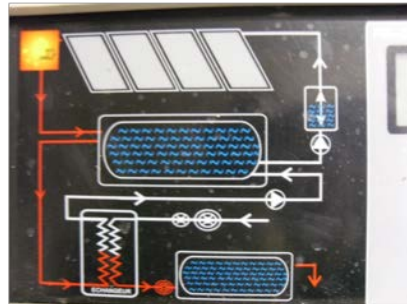
« Depuis 2009, l'ADEME gère pour le compte de l'Etat un Fonds Chaleur spécialement consacré au développement et au renforcement des filières productrices de chaleur renouvelable. Ouvert à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises, ce fonds a permis en 2018 de soutenir en Bretagne 26 nouvelles installations (solaire thermique, bois énergie et réseau de chaleur) pour plus de 7,7 millions d'euros ».

Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



Le solaire thermique

L'ADEME Bretagne intervient pour favoriser l'émergence et la mise en service de nouvelles installations, notamment dans des secteurs clés comme le **tourisme** ou l'**agriculture**. En 2019, elle a également lancé un appel à projets concernant l'installation de centrales solaires thermiques sur des **stations de lavage auto**.



Focus sur le solaire thermique dans les élevages

La Bretagne compte environ **10 800 exploitations laitières** et **575 élevages de veaux** de boucherie qui ont des besoins en eau chaude importants pour nettoyer les équipements de traite et préparer la buvée des animaux. Cette eau est actuellement chauffée à plus de 80% par du gaz propane dans les ateliers de veaux de boucherie et à 95% par de l'électricité dans les élevages laitiers. Cette situation offre un potentiel important de développement pour les solutions solaires thermiques.

Fort de ce constat, l'ADEME Bretagne a décidé de travailler avec les industriels concernés pour trouver des solutions d'installations adaptées à l'élevage en réduisant le coût des installations. Dans le même temps, elle a signé un **partenariat avec le GIE Elevages** pour accompagner les éleveurs porteurs de projets, avec l'objectif d'installer à moyen terme **600 m² de panneaux solaires en Bretagne**.

Pour en savoir plus :

www.gie-elevages-bretagne.fr

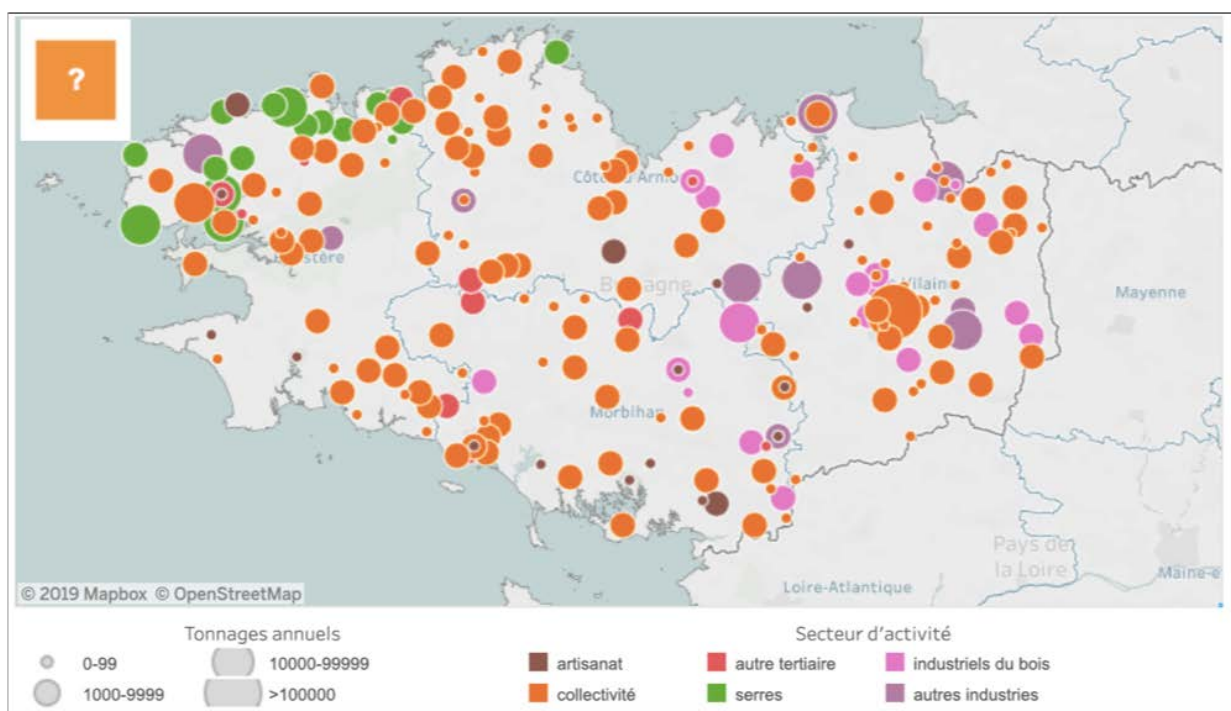
Le bois énergie

Pour atteindre les objectifs du SRCAE Bretagne, les acteurs régionaux misent sur le bois énergie qui pourrait représenter à lui seul plus d'un tiers de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, **la consommation annuelle de bois énergie plaquettes pourrait atteindre 620 000 tonnes en 2020** (environ 450 000 tonnes actuellement).

Afin de s'assurer de l'organisation optimale de l'approvisionnement en bois, un Plan bois énergie Bretagne regroupant l'ADEME, la Région et les 4 Départements bretons s'est donné comme priorité d'**accompagner la mobilisation de la ressource**. Le gisement forestier est en effet très important, mais il nécessite d'être organisé pour assurer son renouvellement.



Au 1^{er} janvier 2019, **près de 500 chaufferies bois** étaient recensées en Bretagne.



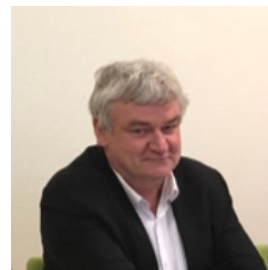
Pour en savoir plus :

www.planboisenergiebretagne.fr

5. Accompagner les territoires et les acteurs économiques

« La transition énergétique et écologique nécessite l'implication de tous les acteurs territoriaux, qu'ils soient publics ou privés. C'est pourquoi l'ADEME Bretagne renforce et développe des partenariats structurants pour aider les collectivités locales et accompagner les entreprises régionales. »

Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



Des démarches territoriales encore plus ambitieuses

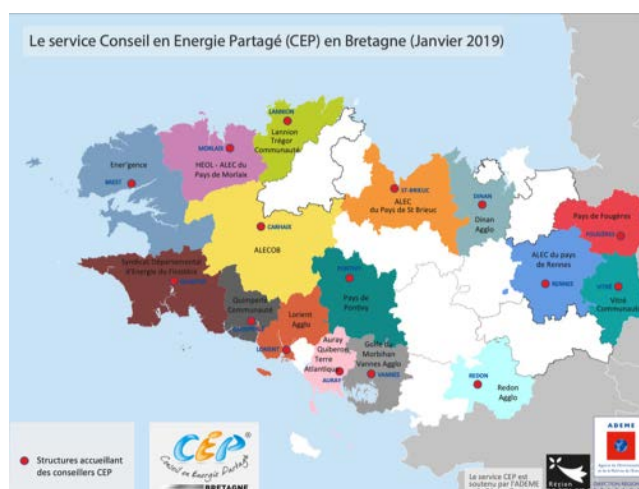
Les partenariats avec les collectivités bretonnes sont de plus en plus nombreux et touchent tous les domaines de la transition énergétique et écologique. Chaque année, des collectivités bretonnes sont ainsi retenues comme lauréats d'**appels à manifestation d'intérêts nationaux** (par exemple « France Mobilités ») et d'**appels à projets régionaux** concernant l'économie des ressources, la planification énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'approche climat en agriculture ou encore la mobilisation citoyenne.

Des **accords-cadres** (Rennes Métropole et Brest Métropole) et des **contrats d'objectifs territoriaux** sont également signés, en particulier sur l'économie circulaire et la gestion des déchets¹ ainsi que sur les énergies renouvelables². Par ailleurs, l'ADEME Bretagne accompagne les politiques d'urbanisme et d'aménagement durables en mobilisant son **Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU®).



L'**adaptation au changement climatique** figurant désormais au premier rang des préoccupations des élus et des citoyens, l'ADEME assure la promotion d'un outil dédié baptisé CACTUS, dont une mise en application exemplaire est à découvrir dans le Morbihan : <http://outil-cactus.parc-golfe-morbihan.bzh>.

Enfin, plus de **600 communes bretonnes** réalisent désormais des économies d'énergie grâce au service de **Conseil en Energie Partagé** proposé par un réseau de 38 conseillers répartis sur le territoire régional.



¹ Contrats de partenariat « économie circulaire » pour une période de 3 ans avec Lorient Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, Dinan Agglomération, et le groupement finistérien G4DEC.

² 6 COT EnR engagés avec Pays de Brest, Lannion Trégor Agglomération, Lorient Agglomération, les Pays de Pontivy, de Fougères et de Rennes.

Des entreprises de plus en plus engagées

La stratégie **Entreprise de l'ADEME Bretagne** permet d'apporter une réponse opérationnelle et transversale. Elle s'organise autour de trois catégories :

- ✓ les entreprises agricoles : méthanisation, déchets organiques ;
- ✓ les entreprises B to B : énergie, économie circulaire, éco-conception, éco-innovation ;
- ✓ les entreprises B to C : tourisme, commerce, services, artisanat, loisirs & événements.

La stratégie vise, en étroite collaboration avec les organismes consulaires, les services de la Région et un ensemble de relais sectoriels et territoriaux (agriculture, tourisme, mer, etc.) à promouvoir les bonnes pratiques et à renforcer les avantages compétitifs. **En 2018, 1 392 entreprises de la région ont été accompagnées par l'ADEME Bretagne et ses relais !**

Enfin, des **opérations collectives** et des défis sont régulièrement organisés pour développer les démarches environnementales. En 2018 :

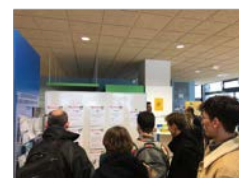
- ✓ 6 enseignes et 20 magasins engagés dans le Défi éco-action du secteur de la distribution alimentaire ;
- ✓ 12 entreprises accompagnées par ImmaTerra pour valoriser les nouveaux modèles d'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- ✓ 51 entreprises participantes à l'Eco-défi Commerçants et Artisans (déchets et énergie).

Focus sur les emplois de la transition énergétique et écologique

En France, près de 4 millions de professionnels travaillent dans l'économie verte, soit parce qu'ils exercent un métier à finalité environnementale (près de 150 000 emplois), soit parce que leur métier évolue pour intégrer les enjeux environnementaux (3,8 millions d'emplois). En Bretagne, les données chiffrées restent difficiles à préciser, mais les estimations s'accordent sur 7 000 emplois verts et 190 000 emplois verdissants. Pour faire connaître et valoriser ce potentiel, l'ADEME Bretagne a organisé en novembre 2018 un second **colloque** suivi d'ateliers et d'un **job dating consacré aux métiers de la transition écologique et énergétique**.

Pour en savoir plus :

<https://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/infographie-grand-debat-emplois.pdf>



Focus sur les acteurs touristiques

Depuis 2009, l'ADEME Bretagne accompagne les hébergements touristiques vers la **certification Ecolabel Européen**. L'enjeu est important car le tourisme en Bretagne représente plus de 100 millions de nuitées, près de 13 millions de visiteurs et un chiffre d'affaires dépassant les 6,6 milliards d'euros en 2018. **Aujourd'hui, 40 établissements (hôtels et campings) sont certifiés.**

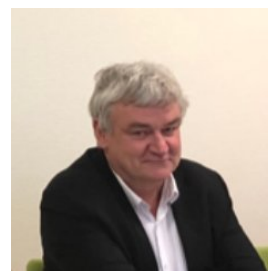
Pour en savoir plus :

<https://procontact.afnor.org/recherche/?mot=H%C3%A9bergements+touristiques&adresse=bretagne&latitude=&longitude=&orderBy=?mot=H%C3%A9bergements+touristiques&adresse=bretagne&latitude=48.2020471&longitude=-2.9326435000004&orderBy=>

6. Former et informer

« Former et informer font partie des missions traditionnelles de l'ADEME. Ces champs d'intervention sont aujourd'hui absolument nécessaires pour réussir la transition énergétique et écologique de notre territoire. C'est pourquoi nous accentuons notre effort en adaptant en permanence nos offres de formation et nos outils de communication ».

Gilles Petitjean, directeur régional de l'ADEME Bretagne



Dispositifs de formation

Chaque année, l'ADEME Bretagne propose des **formations actualisées de haut niveau**. Ces modules et ces stages, finançables par les dispositifs de formation professionnelle, sont réalisés en interne ou avec l'aide de partenaires extérieurs (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, OPCO, centres techniques, fédérations professionnelles, établissements d'enseignement, etc.). Ils portent principalement sur **6 grands domaines : les changements de comportement ; la prévention et la gestion des déchets ; l'énergie et la mobilité ; l'éco-responsabilité ; le bâtiment ; les achats responsables**.

Pour en savoir plus :

<https://bretagne.ademe.fr/actualites/formations/changement-de-comportement>

Outils d'information

En 2019, le **site Internet de l'ADEME Bretagne www.bretagne.ademe.fr** a fait peau neuve. Plus ergonomique et dynamique, il est organisé en différents espaces facilement accessibles :

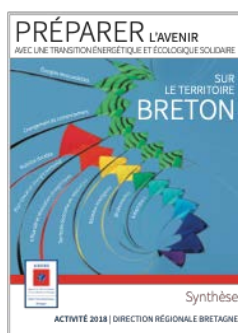
- ✓ l'espace institutionnel « *L'ADEME en Région* » qui aide à identifier et à contacter le bon interlocuteur ;
- ✓ l'espace « *Retours d'expérience* » qui présente les actions exemplaires et duplicables dans 9 secteurs clés : bâtiment, énergie, ville durable, changement climatique, friches industrielles et urbaines, transports, déchets, production et consommation responsables, changement de comportement
- ✓ l'espace « *Actualités* » qui informe sur les publications, les événements et les appels à projets ;
- ✓ l'espace « *Médiathèque* » qui met à disposition des outils d'information pratiques et accessibles ;
- ✓ 3 entrées par profil (particuliers et éco-citoyens, entreprises et monde agricole, collectivités et secteur public) qui permettent de connaître les dispositifs d'appui et d'accompagnement prévus pour soutenir les projets (conseils, financements).



4 fois par an, l'ADEME Bretagne produit et diffuse une **e-lettre « ADEME & Vous en Bretagne »** qui expose son actualité, fournit des chiffres-clés, présente des manifestations, des publications et les appels à projets régionaux. Chaque numéro contient par ailleurs un dossier thématique.

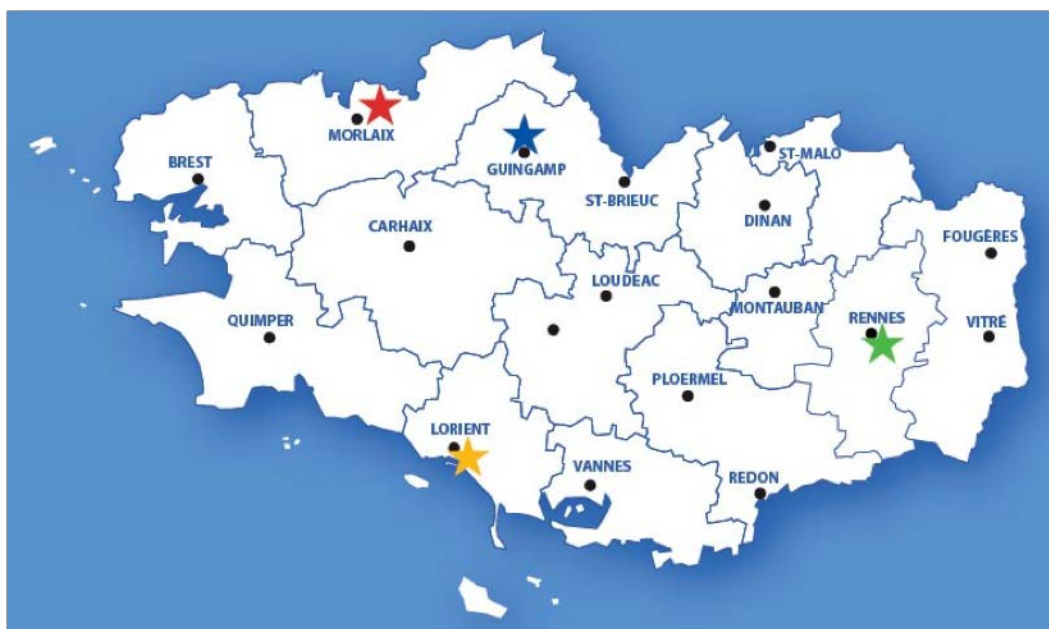
Tout au long de l'année, l'ADEME Bretagne diffuse des **publications** :

- ✓ son rapport d'activité annuel ;
- ✓ des guides thématiques ;
- ✓ des synthèses techniques ;
- ✓ des fiches valorisant les bonnes pratiques et les opérations locales exemplaires ;
- ✓ des flyer d'information ;
- ✓ des outils pédagogiques.



Pour le prêt gratuit des outils pédagogiques, l'ADEME Bretagne s'appuie sur **4 points relais d'information territoriaux** :

- ✓ le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB) (Guingamp, 22)
Contact : Mme Pauline Manfredi / Tél. : 02 96 48 97 99 / Courriel : contact@reeb.asso.fr
- ✓ la Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) (Rennes, 35)
Contact : Mme Guénaëlle Pinchedé / Tél. : 02 99 14 27 75 / Courriel : documentation@mce-info.org
- ✓ le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) (Lanneur, 29)
Contact : Mme Géraldine Gabillet / Tél. : 02 98 67 51 54
Courriel : ressources@paysmorlaixenvironnement.info
- ✓ la Fédération des associations laïques du Morbihan (Lorient, 56)
Contact : Mme Véronique Riou / Tél. : 02 97 21 17 43 / Courriel : accueil@ligue56.fr



Spécial presse

Tout au long de l'année, l'ADEME Bretagne entretient des relations étroites avec les journalistes et les médias régionaux. Outre la **diffusion de communiqués et d'infographies**, elle organise régulièrement des **rencontres**, des **conférences de presse** et des **visites de sites**. Ont ainsi été récemment organisés :

- ✓ une conférence de presse sur les métiers de la transition énergétique et écologique (novembre 2018, Rennes) ;
- ✓ une conférence de presse sur la gestion des déchets de BTP et une visite du premier chantier de déconstruction sélective (décembre 2018, Pontivy) ;
- ✓ une conférence de presse sur l'innovation marine appliquée aux énergies renouvelables et une visite de l'écurie de course au large « Mer Agitée » (mai 2019, La Forêt-Fouesnon).



Chaque mois, l'ADEME Bretagne diffuse un **agenda presse mensuel** présentant ses principaux rendez-vous et points d'actualité.



Enfin, depuis 2019, l'actualité de l'ADEME Bretagne peut être suivie via le **compte Twitter** de son directeur régional M. Gilles Petitjean [@g_petitjean](https://twitter.com/g_petitjean).



A propos de l'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.bretagne.ademe.fr

Contacts presse

ADEME Bretagne

Horizon Public Conseils

Claire SCHIO – Tél. : 02 99 85 87 06 – claire.schio@ademe.fr

Pierre CHAPSAL – Tél. : 06 71 59 74 18 – chapsal@horizonpublic.org